



Conseil communautaire à la Communauté de communes

Mardi 15 décembre 2015

I – PRESENTATION DU SIAH

Le Président laisse la parole à messieurs DAVID Daniel et Jean Marie VIVIER vice-présidents du SIAH

Le contrat signé engage le SIAH dans l'entretien des chaussées (effacement des ouvrages hydrauliques) et des étangs (dérivation des étangs)

Tous ces travaux sont financés à 80% par l'agence de Loire Bretagne

Il est présenté les actions du SIAH

La CCVE sollicitera le SIAH pour une intervention sur les centres de loisirs

Le montant de la participation des collectivités est maintenu. Cependant la baisse de prise en charge des financeurs pourrait obliger de contracter des emprunts pour financer les projets et donc augmenter les participations.

A partir de 2018 : la compétence GEMAPI devrait amener une nouvelle organisation puisque des syndicats mixtes seront créés par bassin versant

La loi prévoit la possibilité d'augmenter les cotisations jusqu'à 40 € par habitant, actuellement il est de 2 €.

Site internet du SIAH : <http://siahautizeegray.free.fr>

II – PROJET ACCUEIL PETITE ENFANCE

Présentation du travail engagé par le groupe de travail sur l'Accueil du Jeune Enfant depuis la dernière présentation en Conseil communautaire le 8 juillet 2015 (Cf. Présentation jointe).

Prochaine échéance : le choix du terrain d'assiette du multi-accueil et le recrutement d'un maître d'œuvre.

M. Ferron précise l'importance de recruter un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour conduire ce nouveau projet.

Les exécutifs des CDC Gâtine-Autize et Pays Sud Gâtine seront informés du travail effectué par le groupe de travail et du nécessaire recrutement d'un maître d'œuvre dès 2016.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE SDAN (SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT NUMERIQUE)

Il est proposé au Conseil communautaire de délibérer sur la prise de compétence « établir et exploiter le réseau de communication électronique à Très Haut Débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrit dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Deux-Sèvres ». Le projet étant de transférer cette compétence au futur Syndicat Mixte Ouvert départemental qui réalisera les travaux de déploiement.

Le transfert de la compétence est décidé par délibérations concordantes du Conseil communautaire et de la majorité qualifiée des communes membres. Cette majorité doit nécessairement comprendre le Conseil municipal de Champdeniers St Denis, commune la plus peuplée du territoire et supérieure au quart de la population totale concernée.

Les Conseils municipaux des communes de Cours, La Chapelle Baton, Pamplie, Ste Ouenne, Xaintray, St Christophe sur Roc, Surin disposeront d'un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer sur le transfert proposé. À défaut de délibération dans ce délai, leurs décisions seront réputées favorables.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté du Val d'Egray d'adopter la prise de compétence « établir et exploiter le réseau de communications électroniques à Très Haut Débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrit dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Deux-Sèvres » par la Communauté de communes.

Le Conseil Communautaire accepte à la majorité :

- d'adopter cette délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pauline Viel transmettra un modèle de délibération et une date butoir aux communes du Val d'Egray qui devront également délibérer sur le SDAN.

V – CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE PLUI

Autorisation de signature d'un groupement de commande pour l'étude du PLUI, en commun avec le CDC Gâtine Autize. La répartition du coût de l'étude est prévue au prorata de la population.

Délibération du Conseil pour prescrire le PLUI. Cette délibération évitera la grenélisation du PLU des communes de Champdeniers et St Christophe Sur Roc.

Monsieur LEMAITRE précise avoir demandé au Président de la CDC du Pays Sud Gâtine, Pascal OLIVIER, l'aide de la chargée de mission pour l'élaboration du PLUi.

VI – MAISON DE SANTE « SOUS TRAITANT » ET PROLONGATION DES DELAIS DES TRAVAUX

Sous-Traitant lot 1 BONNEAU

Signature de déclaration de sous-traitant pour le marché de la construction d'une maison de santé du lot 1 Terrassement VRD de l'entreprise BONNEAU, avec les entreprises

- ATPU – 31 RUE DU Port d'Aisne – 85450 VOUILLE LES MARAIS d'un montant maximum de 1 161 € HT.

- ECHIRE PAYSAGE – 39 Av Ernest Pérochon 6 79410 ECHIRE d'un montant de 7 574 € HT

Sous-Traitant Lot 5 Couverture Etanchéité

Signature de la déclaration de sous-traitance pour le marché de la construction d'une maison de santé du lot 5 Couverture, Etanchéité et zinguerie de l'entreprise DME, avec l'entreprise ECOVEGETAL SA – les Grandes Pièces – 28410 BROUE d'un montant maximum de 7 487,64 € HT.

Avenant 1 mission de coordination SPS :

Signature de l'avenant 1 pour la mission de coordination pour le marché de la construction d'une maison de santé de l'entreprise PGCbtp à AIFFRES, d'un montant maximum de 645,00 € HT.

Le Président propose l'organisation d'une visite de la Maison de Santé Pluridisciplinaire du Val d'Egray le mercredi 30 décembre à 9h en présence du Maître d'œuvre.

Pauline Viel fera parvenir un mail de rappel aux conseillers communautaires pour préciser le nombre de présents.

Autorisation de signature des ordres de service destiné à prolonger le délai de travaux jusqu'au 31 mai.

Délibération de la Communauté de communes pour prolonger le délai des travaux jusqu'au 31 mai 2016.

IV – QUESTIONS DIVERSES

Nomination du nouveau Président du PAYS DE GATINE ou PETR :

C'est Didier GAILLARD qui a été élu Président,

1^{er} vice-président : Jean Pierre RIMBEAU

2^{ème} vice-présidente : Béatrice LARGEAU

3^{ème} vice-président : Pascal BIRONNEAU

4^{ème} vice-président : Pascal OLIVIER

Secrétaire : Joël MORIN

Secrétaire adjoint : Véronique CORNUAULT

2) Etude de rapprochement des 3 Communautés de communes :

Les techniciens des 3 Communautés de communes ont travaillé le 8 décembre dernier sur le cahier des charges de consultation d'un bureau d'études chargé d'accompagner les collectivités sur différents aspects financiers, fiscaux, juridiques, patrimoniaux et humains.

Les prochaines échéances sont les suivantes :

- 19/01 : Réception des offres
- 25/01 : Sélection de trois candidats (maximum)
- 8/02 : Audition des 3 candidats
- 19/02 : Signature du marché avec le bureau d'étude retenu
- 1/03 : Démarrage de l'étude

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

M. LEMAITRE :

M. MORIN :

M. SOUCHARD :

Mme GIRALDOS :

M. JEANNOT :

Mme HARRAULT :

Mme EVRARD :

Mme THUILLAS :

Mme ISZRAELEWICZ :

Mme BORDAGE :

Mme PETIT :

Mme TESSIERE :

M. BERNIER :

M. BRAUX :

M. BARATON :

M. DROCHON :

M. FERRON :

M. JAMONEAU :

M. MARTIN :

M. MORINEAU :

M. MOZZI RAVEL : Absent excusé

M. PETORIN :

M. NZECK SAM NDECK :

M. TROUVAT :